



À Parthenay, le 10/04/09

Madame Christine Albanel
Ministre de la culture
3 Rue de Valois
75001 Paris

Objet : Discussions préalables avant la constitution d'un Comité français pour le Patrimoine culturel immatériel

Madame la Ministre,

Le Parlement français a ratifié en 2006, à l'unanimité la convention de l'UNESCO sur la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. L'étendue, les valeurs et les enjeux de ce texte sont immenses et le texte a été adopté par plus d'une centaine de pays dans le monde. Ce texte fait le constat que les processus de mondialisation et de transformation sociale créent à la fois les conditions pour un dialogue renouvelé entre les communautés et font peser en même temps de graves menaces de dégradation, de disparition et de destruction du patrimoine culturel immatériel.

Trois associations adhérentes de la FAMDT ont intégré à l'automne 2008 le collège consultatif des ONG auprès du comité intergouvernemental qui gère la Convention sur le plan international. La FAMDT elle-même ainsi que d'autres adhérents présenteront leur dossier d'ici le mois de juillet 2009.

La FAMDT souhaite également prendre une part active dans la mise en place de cette convention en France. Nous sollicitons votre autorité pour organiser le plus en amont possible, une concertation entre les différents acteurs susceptibles d'être concernés par la politique du PCI en France, de façon à ce qu'ensemble, nous définissions les contours et le mode de fonctionnement de l'instance qui coordonnerait cette politique. Dans ce cadre, nous pourrions étudier l'opportunité, comme cela a été évoqué par la mission Ethnologie de la DAPA, de transformer le Conseil du patrimoine ethnologique en un Comité français du patrimoine culturel immatériel.

Je me tiens à votre disposition pour travailler avec vos services et donner à ce texte ambitieux toutes ses promesses de progrès et vous prie de recevoir, Madame la Ministre, l'expression de mes salutations respectueuses.

Dominique Meunier
Président